

PAR COURRIEL

Le 16 septembre 2015

N/Réf : 2004 36703

Objet : Demande d'accès concernant :
Obtention de documents faisant partie intégrante du certificat d'autorisation
émis le 17 janvier 2011 et de la modification du même certificat émise le
20 août 2013 pour le 145, rue Jules-Leger à Boucherville

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 20 août dernier, concernant l'objet
précité.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. copie du dossier 7610-16-01-0210802, demande de modification du certificat
d'autorisation 2013 (38 pages);
2. copie du dossier 7610-16-01-0210802, demande du certificat d'autorisation
2011 (228 pages et 33 plans); (Voir les informations ci-dessous)
3. caractérisation des eaux usées pour conformité au règlement #2008-47 de la
CMM, mai 2010 (52 pages).

Toutefois, un document (courriel concernant le règlement municipal sur les rejets à
l'égout et aux cours d'eau), dont la date est le 22 mars 2010, relève de la ville de
Longueuil. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette ville :

LONGUEUIL (VILLE)
Me Annie Bouchard
Directrice du Greffe et greffière
4250, ch. de la Savane #100
Longueuil (QC) J3Y 9G4
Tél. : 450 463-7015 Téléc. : 450 463-7410
accesinformation@ville.longueuil.qc.ca

De plus, concernant deux autres documents, en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous référons aux sites Internet aux adresses suivantes : <http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/default.aspx> et http://gpp.oiq.qc.ca/start.htm#lignes_directrices_concernant_les_documents_d_ingenierie.htm. En ce qui concerne le site de l'Ordre des ingénieurs, prendre note qu'au dossier, il s'agit d'un extrait des lignes directrices concernant les documents d'ingénierie, que seul les points 6.7 et 6.8 sont imprimés et que le document date de mai 2008.

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 120,84 \$ sont applicables, soit 318 pages à 0,38 \$ chacune et de 151,48 \$ pour la reproduction des 33 plans. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les frais à 264,87 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 264,87 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante : 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (5)

Longueuil, le 20 août 2013

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Sandoz Canada inc.
145, rue Jules-Léger
Boucherville (Québec) J4B 7K8

N/Réf. : 7610-16-01-0210802
401063984

Objet : Exploitation d'une usine de fabrication de produits pharmaceutiques

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 17 janvier 2011, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de produits pharmaceutiques.

Cette activité se déroule sur le lot 2 275 173 du cadastre du Québec, au 145, rue Jules-Léger, à Boucherville, Agglomération de Longueuil.

À la suite de votre demande du 13 mars 2013, reçue le 26 mars 2013 et complétée le 30 juillet 2013, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

- Arrêt de la production des produits ophtalmiques, des onguents et des suppositoires;
- Remplacement des chaudières.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 13 mars 2013 et signée par Claude

Thouin concernant la demande de modification du certificat d'autorisation délivré le 17 janvier 2011;

- Document transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 25 avril 2013 par Claude Thouin concernant des informations additionnelles;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 30 juillet 2013 par Claude Thouin concernant des informations additionnelles.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.


La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/AD/ad

 Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie

PAR COURRIEL

Longueuil, le 27 mars 2013

Monsieur Claude Thouin
Directeur Santé – sécurité et environnement
Sandoz
145, rue Jules-Léger
Boucherville (Québec) J4B 7K8

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
RECU LE

01 MAI 2013

DIRECTION MONTÉRÉGIE
SERVICE INDUSTRIEL

Référence : 7610-16-01-0210802
401018729

Objet : Modifications aux éléments du certificat d'autorisation émis le
17 janvier 2011

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 26 mars 2013, votre demande datée du 13 mars 2013 concernant l'objet mentionné ci-dessus.

Une évaluation préliminaire de votre demande visant à déterminer si celle-ci contient l'ensemble des éléments administratifs requis, nous a permis de constater que les renseignements ou documents suivants sont manquants :

- Original ou copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'administration autorisant le signataire de la demande à la présenter au ministre;
- Original de la « Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement », signé et daté. Une copie de la déclaration peut être fournie à la condition que l'information y soit encore valide et que celle-ci ne date pas de plus d'une année. Cette déclaration est maintenant obligatoire pour toute nouvelle demande d'acte statutaire présentée au Ministère depuis le 4 novembre 2011, à la suite de l'entrée en vigueur de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>);

...2

Direction régionale
201, place Charles-
Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K
2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-
7625

Bureau régional de
Sherbrooke
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec)
J1E 3H4
Téléphone : 819 820-
3882
Télécopieur : 819
820-3958

Bureau régional de
Bromont
101, rue du Ciel,
bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L
2X4
Téléphone : 450 534-
5424
Télécopieur : 450
534-5479

Bureau régional de
Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre ces renseignements ou documents manquants à l'attention de madame Odette Picard, d'ici 26 avril 2013. Votre demande sera alors transmise à madame Annick Décréon, qui procédera à l'analyse de votre dossier, ce qui nous permettra de déterminer la conformité des documents reçus et, le cas échéant, si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires seront nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec madame Annick Décréon, au (450) 928-7607, poste 352 ou par courriel : annick.decreon@mddfp.gouv.qc.ca.

À défaut de nous transmettre les documents susmentionnés, nous considérerons que vous ne poursuivez pas vos démarches en vue de l'obtention d'une autorisation et nous pourrions vous retourner votre demande.

Le Ministère s'est engagé auprès de sa clientèle à lui délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation. Cet engagement ne tient compte que des délais de traitement imputables au Ministère. En effet, il est de votre responsabilité de nous fournir tous les renseignements requis pour l'étude de votre demande.

Veillez prendre note que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci. Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser le numéro de référence inscrit ci-dessus.

Pour tout autre information, veuillez contacter madame Odette Picard au (450) 928-7607, poste 282.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

GS/gs

Ginette Sirois
Secrétaire
Secteur industriel

p. j. Formulaire intitulé « Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* »

Longueuil, le 17 janvier 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Sandoz Canada inc.
145, rue Jules-Léger
Boucherville (Québec) J4B 7K8

N/Réf. : 7610-16-01-0210802
400783171

Objet : Exploitation d'une usine de fabrication de produits pharmaceutiques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée et reçue le 18 septembre 2009, et complétée le 9 décembre 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de produits pharmaceutiques.

Cette activité se déroule sur le lot 2 275 173 du cadastre du Québec, au 145, rue Jules-Léger, à Boucherville, Agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

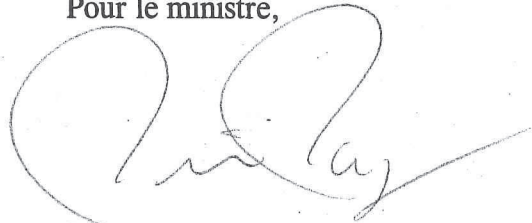
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 18 septembre 2009, signé par Yves Archambault ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 2 février 2010, signée par Yves Archambault concernant la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation de l'usine de fabrication de médicaments;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 avril 2010, signée par Yves Archambault, concernant des informations additionnelles;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 octobre 2010, signée par Yves Archambault, concernant des informations additionnelles;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 6 décembre 2010, transmis par Daniel Latendresse, ing. concernant le rapport de caractérisation attesté des effluents;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 9 décembre 2010, transmis par Yves Archambault concernant la localisation des points d'échantillonnage des effluents.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/AD/ad

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 17 juin 2009

AVIS D'INFRACTION

Sandoz Canada inc.
145, Jules-Léger
Boucherville (Québec) J4B 7K8

N/Réf. : 7610-16-01-0210800
400576914

Objet : Augmentation de la production à l'usine de fabrication de produits
pharmaceutiques située au 145 Jules-Léger à Boucherville

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 mars 2009 par une fonctionnaire dûment autorisée du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Augmentation de production à l'usine de fabrication de produits pharmaceutiques sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation du ministre.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
article 22

Nous vous demandons donc de nous présenter une demande de certificat d'autorisation dans les délais les plus brefs.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Annick Abel au 450 928-7607, poste 227 ou par courriel à l'adresse annick.abel@mddep.gouv.qc.ca.

...2

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7755

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

N/Réf. : 7610-16-01-0210800
400576914

2

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer ne nous prive du droit d'exercer les recours prévus à l'égard de l'infraction observée.

MM/AA/aa

Michelle Marcotte
Chef d'équipe

PAR COURRIEL

Longueuil, le 22 septembre 2009

Monsieur Yves Archambault
Sandoz Canada inc.
145, Jules Léger
Boucherville (Québec) J4B 7K8

N/Réf. : 7610-16-01-0210802
400637089

**Objet : Demande de certificat d'autorisation pour l'agrandissement de l'usine et
l'augmentation de la production**

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 18 septembre 2009, votre demande concernant l'objet mentionné ci-dessus.

Une évaluation préliminaire de votre demande visant à déterminer si elle contient l'ensemble des éléments requis nous a permis de constater que les documents suivants sont manquants :

- Description des caractéristiques techniques du projet, dont une description de la nature et du volume des contaminants susceptibles d'être émis, ainsi que des plans datés et signés;
- Paiement des frais exigibles: 1538\$ (Veuillez adresser votre chèque au **Ministre des Finances**).

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre le document et la somme requise, d'ici le 22 octobre 2009 à Mme Odette Picard. Dès votre demande sera complète, elle sera transmise à un chargé de dossier, qui procédera à l'analyse de votre dossier pour déterminer la conformité des documents reçus et, le cas échéant, si d'autres renseignements sont nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité. Vous pouvez rejoindre Mme Picard au numéro suivant : 450 928-7607, poste 282 ou par courriel : odette.picard@mddep.gouv.qc.ca.

À défaut de nous transmettre les documents susmentionnés, nous considérerons que vous ne poursuivez pas vos démarches en vue de l'obtention d'une autorisation et nous pourrions vous retourner votre demande si vous le désirez.

Le Ministère s'est engagé auprès de sa clientèle à lui délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation complète. Cet engagement ne tient compte que des délais de traitement imputables au Ministère. En effet, il est de votre responsabilité de nous fournir tous les renseignements requis pour l'étude de votre demande.

Veillez prendre note que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci. Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser le numéro de référence inscrit ci-dessus.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Louise Goudreau, secrétaire